



**GROUPE D'ACTION DES  
CENTRES EXTRA HOSPITALIERS  
PRATIQUANT L'AVORTEMENT**

## **Interruption volontaire de grossesse : pour un réel droit des femmes à disposer de leur corps**

### **NOTE DE POSITION SECTORIELLE FLCPF, FCPPF, FCPF-FPS, FCPC, GACEHPA**

La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF), la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial (FCPPF), la Fédération des Centres de Planning Familial des FPS (FCPF-FPS), la Fédération des Centres de Planning et de Consultations (FCPC) et le Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Praticant l'Avortement (GACEHPA) considèrent que l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est un droit fondamental des femmes à disposer de leur corps et un enjeu de santé publique. Dès lors, les sanctions pénales à l'encontre des femmes et des médecins en cas de non-respect des conditions strictes maintenues dans la loi du 15 octobre 2018 doivent être supprimées.

Les Fédérations de Centres de Planning Familial et le GACEHPA appuient également la nécessité de **réviser les conditions d'accès** à l'interruption volontaire de grossesse.

La FLCPF, la FCPPF, la FCPF-FPS, la FCPC et le GACEHPA se prononcent en faveur d'un **allongement du délai légal** au cours duquel une IVG peut être pratiquée<sup>1</sup>. **La prise en charge des IVG du deuxième trimestre** nécessite des structures spécialement équipées et des équipes multidisciplinaires composées de professionnel.le.s formé.e.s. En ce sens, les Fédérations et le GACEHPA soutiennent la création, par région, de **structures disposant du matériel adapté** pour une bonne prise en charge des IVG du deuxième trimestre.

S'agissant d'un droit fondamental des femmes, **un délai de réflexion** n'a pas lieu d'être maintenu et doit être supprimé. Dans la pratique, un délai entre la première consultation médicale et l'interruption de la grossesse est néanmoins nécessaire pour une prise en charge de qualité, sans pour autant être obligatoire.

La FLCPF, la FCPPF, la FCPF-FPS, la FCPC et le GACEHPA demandent qu'un **accompagnement psychosocial** de qualité de l'interruption volontaire de grossesse soit garanti pour toutes les femmes qui le souhaitent. Ce dispositif doit être garanti par la loi et financé par l'État.

Les Fédérations et le GACEHPA rappellent également que le droit des femmes à décider de manière libre et éclairée exige qu'elles aient accès à des informations de qualité, claires et fiables et qu'elles bénéficient d'un cadre qui les place à l'abri de toute culpabilisation et pression extérieure.

---

<sup>1</sup> Entre 18 et 20 semaines de grossesse, selon les positions des différents signataires :

GACEHPA : minimum 20 semaines de conception (22 semaines d'aménorrhée)

FLCPF : 20 semaines de conception (22 semaines d'aménorrhée)

FCPPF : 20 semaines de conception (22 semaines d'aménorrhée)

FCPF-FPS : 18 semaines de conception

FCPC : 18 semaines de conception



**GROUPE D'ACTION DES  
CENTRES EXTRA HOSPITALIERS  
PRATIQUANT L'AVORTEMENT**

Cette décision doit être actée par un **accord écrit** traduisant avec clarté la volonté des femmes à procéder à l'interruption volontaire de leur grossesse.

Les Fédérations et le GACEHPA soutiennent également le maintien de la **clause de conscience** individuelle pour les médecins. Néanmoins, toutes les mesures doivent être prises par les autorités publiques pour empêcher, et sanctionner au besoin, la **clause de conscience institutionnelle**. Ajoutons que, comme cela est le cas pour le délit d'entrave à l'IVG, les Fédérations et le GACEHPA réclament que toute désinformation à propos de l'IVG soit sanctionnée pénalement. L'État doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, par tous les canaux de communication, une **information complète, exacte et neutre sur le droit et l'accès à l'IVG**. Cela passe notamment par la prise en charge d'un **référencement adéquat** sur les sites internet officiels<sup>2</sup> et la mise à disposition des coordonnées de toutes les structures agréées à la pratique de l'IVG.

De plus, nos Fédérations de Centres de Planning familial et le GACEHPA accordent une attention particulière au besoin de nouveaux médecins pratiquant l'interruption volontaire de grossesse. De manière générale, il semble primordial de faire connaître et de valoriser le travail des médecins en Centre de Planning familial auprès des étudiant.e.s en médecine. A l'heure actuelle, rares sont les universités en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>3</sup> qui proposent une formation sur base volontaire aux techniques d'avortement. Afin de ne pas constituer un réel obstacle à l'accès et au droit des femmes à recourir à une interruption volontaire de grossesse, nos structures revendiquent l'inscription des techniques d'avortement dans le cursus d'enseignement en facultés de médecine de toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que la loi puisse être appliquée dans l'intérêt de toutes les femmes, où qu'elles se trouvent sur le territoire national.

Enfin, les Fédérations et le GACEHPA soulignent la nécessité de transformer la **Commission nationale d'évaluation** en un organisme de recherche qui rassemble en son sein des expert.e.s en sociologie, en épidémiologie et en santé sexuelle et reproductive afin de récolter des données permettant des analyses scientifiques.

### **Contacts :**

GACEHPA : Véronique Fraccaro, administratrice, [verofraccaro@gmail.com](mailto:verofraccaro@gmail.com) - 02/511.29.90

FLCPF : Gaëtan De Laever, directeur, [gdelaever@planningfamilial.net](mailto:gdelaever@planningfamilial.net) - 02/505.60.67 – 0474/20.93.16

FCPPF : Emilie Saey, coordinatrice, [e.saey@fcppf.be](mailto:e.saey@fcppf.be) - 02/514.61.03

FCPF-FPS : Jihan Seniora, coordinatrice, [jihan.seniora@solidaris.be](mailto:jihan.seniora@solidaris.be) - 02/515.04.26

FCPC : Sophie Libert, secrétaire générale - [sophie.libert@fcpc.be](mailto:sophie.libert@fcpc.be) - 0470/33.36.52

---

<sup>2</sup> [www.belgium.be](http://www.belgium.be) ; <https://www.health.belgium.be/fr/sante>

<sup>3</sup> Seule l'Université Libre de Bruxelles en collaboration avec le GACEHPA, propose une formation facultative aux techniques d'avortement aux étudiant.e.s en médecine, d'une durée de 2 ans.